

Equipe de conception :



13, rue Delacroix
28260 ANET
T 02 37 41 97 88
F 02 37 41 41 16
anet@forteau-faisant.fr



30 Chemin de la Planquette
76130 MONT SAINT AIGNAN
T 02 37 82 43 43
axvarchitecture@wanadoo.fr

YVELINES Commune de BEHOUST

Rue de la Tuilerie

Terrain cadastré : E n°444



PA 8 - PROGRAMME DES TRAVAUX

DOSSIER N°D24126
DRESSE LE 31.01.2025
MODIFIE LE 21.07.2025

Le présent programme des travaux a pour objet de définir les travaux d'aménagement à entreprendre par la société TERRES A MAISONS en vue de réaliser une opération d'aménagement destinée à du logement situé sur la Commune de BEHOUST, Rue de la Tuilerie.

1. TERRASSEMENTS - VOIRIE

Les terrassements généraux comprendront :

- le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées. La terre végétale sera alors stockée et régalée sur l'emprise des travaux : l'excédent sera évacué,
- les travaux pour la constitution des fonds de forme.

La voie principale du lotissement, dont le tracé est figuré au plan ci-après, sera composée d'une chaussée de 4m50 de large, des places de stationnement et d'accès aux lots, traités avec la structure suivante :

- nappe géotextile
- couche de fondation : G.N.T 0/60 sur 0.40 m d'épaisseur avec un objectif de portance PF2,
- couche de base : grave bitume sur 0.06 m d'épaisseur,
- couche de finition en béton bitumineux noir 0/10 sur 0.05 m d'épaisseur.

La structure granulaire de la chaussée pourra être remplacée par un traitement de sol chaux-ciment si les études de sol le permettent.

La chaussée présentera un profil en travers monopente. Les pentes en travers seront de l'ordre de 2%. Des bordures de type T1 seront posées en rives de chaussée.

Des places de stationnement seront implantées le long de la chaussée, elles seront tenues par des bordures de type P1.

2. EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de ruissellement des voiries seront gérées sur le site de l'opération. Les eaux pluviales de la chaussée ruisselleront directement dans les noues situées en bord de chaussée, puis convergeront gravitairement vers la grande noue tampon paysagère située au point bas du terrain. Celle-ci disposera d'un volume global de rétention de 180m³.

L'ouvrage de rétention sera dimensionné pour une pluie de référence de 20 ans.

Compte tenu de la nature du sol, faiblement perméable, la noue se videra par infiltration dans le sol pour les petites pluies et jusqu'aux pluies de référence de 10 ans. Au delà, pour permettre à la noue de se vider en moins de 48h, le bassin de rétention sera équipé d'un débit de fuite calibré à 1 l/s relié au réseau communal de la Rue de la Tuilerie par une canalisation.

Les eaux pluviales des lots seront gérées à la parcelle, par les acquéreurs de chaque lot, sous forme de massif d'infiltration dimensionné pour des pluies de référence 20 ans, conformément à la note jointe.

Vu pour être annexé
à mon arrêté
en date du

12 SEP. 2025



Le Maire

Guillaume

Une noue sera creusée sur le périmètre du projet de manière à intercepter les eaux pluviales de ruissellement du bassin versant amont.

Cette noue sera raccordée aux réseaux pluviaux existants situés Rue de la Tuilerie.

3. EAU POTABLE

Le lotissement sera alimenté par le réseau existant situé Rue de la Tuilerie. Une canalisation de diamètre 63mm sera posée en tranchée commune.

Un regard pour compteur sera mis en limite de propriété de chacun des lots. Ils seront raccordés au réseau principal par une canalisation de branchement en PEHD (polyéthylène haute densité) Ø 25 mm et par une prise en charge sur la canalisation principale avec bouche à clé.

4. RESEAU TELEPHONIQUE ET FIBRE OPTIQUE

La desserte téléphonique des lots sera exécutée en souterrain à partir du réseau existant situé Rue de la Tuilerie.

Le génie civil du réseau sera constitué de chambres de tirage type L1T ou L2T raccordées entre elles par un ensemble de trois fourreaux PVC rigide Ø 42/45. Chaque lot sera raccordé au réseau par un ou deux fourreaux PVC rigide Ø 42/45 qui aboutira dans une boîte de branchement 30 x 30 implantée à l'intérieur du lot. Les fourreaux seront aiguillés.

5. ELECTRICITE

L'alimentation en énergie électrique des lots sera assurée en souterrain à partir du réseau existant de la Rue de la Tuilerie. Un réseau de câbles sera posé en tranchée commune.

Chaque lot sera équipé d'un coffret individuel de branchement suivant les préconisations de SICAE-ELY.

6. ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera assuré par un réseau de câbles souterrains et par la pose de candélabres. Le réseau sera raccordé au réseau communal Rue de la Tuilerie. Le choix définitif du matériel sera arrêté en concertation avec la mairie et les services compétents. Les études définiront le nombre et l'implantation nécessaire.

7. EAUX USEES

Les eaux usées seront évacuées vers le réseau communal situé Rue de la Tuilerie. L'écoulement se fera gravitairement jusqu'au regard existant.

Un réseau de canalisations en PVC DN 200 sera posé sous chaussée, avec une pente minimale de 1%. Des regards de visite seront construits à chaque changement de pente ou de direction.

Une boîte de branchement sera mise en limite de propriété de chacun des lots. Elles seront raccordées au réseau principal directement dans un regard de visite ou par une culotte de branchement. Une canalisation en PVC DN160 reliera la boîte de branchement à la conduite principale, avec une pente minimale de 3%.

Les travaux seront réalisés en accord avec le gestionnaire du réseau.

8. ESPACES VERTS

Les espaces verts, dont les emplacements sont définis au plan ci-après, seront engazonnés et plantés de massifs comportant graminées et vivaces. Ils seront plantés d'arbres de haute tige.

9. DEFENSE INCENDIE

La défense incendie sera assurée par le poteau incendie existant situé Rue de la Tuilerie.



Vu pour être annexé
à mon arrêté
en date du

12 SEP. 2025

Le Maire
Guy PELISSIER